THARREAU INDUSTRIES
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 7 307 300 €
Siège social : Z.I. de la Pierre Blanche 49120 CHEMILLÉ
301 765 798 RCS ANGERS

RAPPORT DE GESTION
Établi en application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. L'ACTIVITE DU GROUPE CONSOLIDE

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

➲ THARREAU INDUSTRIES SA,

➲ THARREAU INDUSTRIES Česká republika s.r.o., société de droit tchèque dont le siège social est à PRAGUE , PRAHA 3 Zizkov, Rohácova 188/37, et dont la totalité du capital est détenue par la société THARREAU INDUSTRIES SA,

➲ FITEXA, dont le siège social est à PARIS (75002), 81 rue Réaumur, et dont la totalité du capital est détenue par la société THARREAU INDUSTRIES SA.

1.1. Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 53 669 495 € contre 45 276 912 € par rapport à l'exercice précédent, en progression de près de 18,5 %. La part export représente 67 % du chiffre d'affaires total, contre 64 % au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est de 6 252 425 € contre 2 815 258 €. Le bénéfice net consolidé s'établit à 4 192 812 € contre 2 051 683 € en 2009, en hausse de 104 %. Nous vous rappelons que le résultat 2009 était impacté d'un montant de 2 160 484 €, relatif à la provision constituée suite à la notification des services des douanes.

La différence entre le résultat net consolidé et celui de la Société (421 866 € en faveur des comptes sociaux) provient principalement des retraitements des immobilisations financées en crédits-bails et locations financières suivant les normes IFRS.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

1.2. Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

L'année 2010 a été marquée par une forte progression du chiffre d'affaires de 18,5 %, due à la reprise économique notamment dans le secteur automobile.

La distribution à titre exceptionnel de dividendes d'un montant de 9 964 500 € prélevé sur les réserves de la société a modifié les capitaux propres et le montant de l'endettement financier net.

Les capitaux propres sont de 28 276 026 € au 31/12/2010 et le montant de l'endettement financier net présente un solde négatif de 1 944 864 €.

Concernant le litige douanier, la société a engagé une procédure contentieuse. Nous rappelons que les provisions constituées en 2009 correspondent aux droits notifiés.

2. L'ACTIVITE DE LA SOCIETE THARREAU INDUSTRIES SA

2.1. Activité et résultats de la société au cours de l'exercice écoulé

La Société dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux a réalisé un chiffre d'affaires de 53 262 042 €, contre 44 835 642 € pour l'exercice précédent, et un résultat de 4 614 678 € contre 2 187 051 € pour l'exercice précédent, après décompte des opérations et sommes suivantes :

• Dotation aux amortissements		1 290 031 €
• Dotation nette de provisions		33 336 €
- dotation brute :	655 319 €	
- reprise :	621 983 €	
• Participation des salariés		576 227 €
• Impôt sur les sociétés		2 144 757 €

Le résultat financier est de -84 399 € contre +59 607 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est positif de 142 971 € contre -2 258 341 € pour l'exercice précédent. Ce résultat exceptionnel se décompose ainsi :

• Provisions réglementées	151 249 €
• Quote-part subventions d'investissements	8 278 €
Résultat exceptionnel	-142 971 €

2.2. Commentaires sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Les commentaires sur l'activité de la Société sont identiques à ceux du Groupe.

3. LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.1. L'actionnariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2010, à la connaissance de la Société, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, du quart, de 30 %, du tiers, de la moitié, des deux tiers, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Seuils	Actions	Droits de vote
Détenant plus de 5 %	NÉANT	Louis-Paul THARREAU
Détenant plus de 10 %	Louis-Paul THARREAU	NÉANT

Seuils	Actions	Droits de vote
Détenant plus de 15 %	NÉANT	NÉANT
Détenant plus de 20 %	NÉANT	NÉANT
Détenant plus du quart	NÉANT	NÉANT
Détenant plus de 30 %	NÉANT	NÉANT
Détenant plus du tiers	NÉANT	NÉANT
Détenant plus de la moitié	NÉANT	NÉANT
Détenant plus des deux tiers	FINTA Technologies Michel THARREAU*	NÉANT
Détenant plus de 90 %		FINTA Technologies Michel THARREAU*
Détenant plus de 95 %	NÉANT	NÉANT

* indirectement par le contrôle de FINTA Technologies

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

3.2. Les actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée par la Société ne détient une quelconque quotité du capital de celle-ci.

3.3. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, aucune participation détenue par la Société n'a été cédée.

3.4. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes 3.1 à 0 ci-dessus.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.

- Il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite "Loi Dutreil" du 1er août 2003.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

- Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont les règles légales et statutaires (articles 13 et 14 des statuts de la société).

- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société.

- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire.

3.5. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 188
  Cours moyen des achats : 24,62 €

- Nombre d'actions vendues : 152
  Cours moyen des ventes : 23,36 €

- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 72
  Valeur évaluée au cours d'achat : 26,33 €
  Valeur nominale : 5,50 €

Motifs des acquisitions	% du capital	Volume d'actions utilisées
Animation du cours	100	340
Actionnariat salarié	0	0
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions gratuites	0	0
Opérations de croissance externe	0	0
Annulation	0	0

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

4. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé de l'augmentation de capital	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Néant						

THARREAU INDUSTRIES
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 7 307 300 €
Siège social : Z.I. de la Pierre Blanche 49120 CHEMILLÉ
301 765 798 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 21 JUIN 2011

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du conseil de surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance du 8 mars 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère depuis le 29 avril 2010, au « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » édité par MiddleNext en décembre 2009 et disponible sur le site Internet de MiddleNext (www.middlenext.com) (ci-après le "**Code de Référence**").

Lors de sa réunion du 8 mars 2011, le conseil de surveillance a procédé à l'examen des points de vigilance au regard de leurs enjeux dans le contexte propre de la société.

Il est précisé par ailleurs qu'aucune recommandation du Code de Référence n'est écartée par la société.

1. Le conseil de surveillance

1.1 La composition du conseil

Le conseil est composé de six membres, tous de nationalité française :

- Paul SALMON, président, âgé de 67 ans, possédant 200 actions de la société,
- Jean-Luc GRIMONPONT, âgé de 58 ans, possédant 376 actions de la société,
- Michel FLEUR, âgé de 57 ans, possédant 200 actions de la société,
- Paul MAZARS, âgé de 66 ans, possédant 10 actions de la société,
- Mr Jacques BODET, âgé de 60 ans,
- Mme Blandine THARREAU, âgée de 55 ans.

▪ **Indépendance des membres du conseil**

Tous les membres du conseil, à l'exception de Madame Blandine THARREAU, épouse du président du directoire, sont considérés comme indépendants, conformément à la définition donnée par le Code de référence. En effet, selon la huitième recommandation du Code de Référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

▪ **Représentation des femmes et des hommes au sein du conseil**

A titre préalable, il est rappelé que le conseil comporte parmi ses membres une femme et cinq hommes.

La société souhaite améliorer progressivement la représentation des femmes et envisage à cet égard de proposer dans les meilleurs délais, conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, la nomination de femmes au conseil.

1.2. Le cumul des mandats

Le tableau ci-annexé indique précisément les dates de début et d'expiration du mandat de chaque membre du conseil de surveillance, et mentionne pour chacun d'eux la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.

1.3 Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du conseil de surveillance 10 jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.
Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du conseil.

1.4 La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit conformément aux statuts et dans un délai raisonnable.

Le conseil s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2010. Les réunions se sont tenues au siège social.

Sur cette période, plus de la moitié des membres ont assisté aux réunions du conseil.

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils y ont assisté régulièrement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil de surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels, et y ont effectivement participé.

1.5 Le règlement intérieur du conseil

Le conseil a adopté un règlement intérieur dont le contenu est disponible sur le site Internet de la société.

2. Le comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 et notamment aux recommandations concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi qu'aux recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit.

La société a décidé que son conseil assumerait les fonctions de comité d'audit, en raison de la taille modeste de la société.

Conformément aux recommandations du rapport précité sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 (§7.2), le conseil remplissant les fonctions de comité d'audit, il comprend en son sein plusieurs membres considérés comme indépendants et compétent en matière financière ou comptable.

Les missions du comité sont les suivantes : le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

L'assemblée générale du 17 juin 2005 a fixé le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours et les exercices suivants, et ce jusqu'à décision contraire.

Le conseil répartit lesdits jetons uniformément entre ses membres.

3.2 Rémunération des mandataires

Le conseil arrête la politique de rémunération des membres du directoire et les rémunérations de chacun d'eux.

Il se réfère également aux recommandations de l'AMF en la matière et au Code de référence.

3.2.1 Rémunérations fixes et variables

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

En application de ces principes, le Président du directoire perçoit une rémunération fixe et peut prétendre à une rémunération variable, si des critères de performance prédéfinis au niveau de la société sont atteints.

Le deuxième membre du directoire perçoit quant à lui une rémunération fixe.

3.2.2 Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social ne bénéficie de stocks options ou d'attribution gratuite d'actions.

3.2.3 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

3.2.4 Retraites

Aucun engagement de retraite supplémentaire à cotisations définies ou à prestations définies n'a été pris par la société vis-à-vis d'un de ses mandataires sociaux.

3.2.5 Avantages en nature

Les membres du directoire bénéficient chacun d'un avantage en nature consistant en la mise à leur disposition d'un véhicule de fonction.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 15 des statuts.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce, (ii) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire.

II- LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations,
- La fiabilité des informations financières,
- La conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Les activités de contrôle peuvent se définir comme l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la Direction Générale.

Les activités de contrôle sont effectuées au niveau de chaque direction opérationnelle qui, par la sensibilisation du personnel, constitue la base du contrôle interne.

Le manuel de procédures, mis en place dans le cadre de la Certification ISO 9001 est un des points important du contrôle interne. A ce titre en 2010, a eu lieu un audit de renouvellement qui a conclu au maintien de la certification ISO 9001-2008.

L'entreprise tient une revue de Direction au moins une fois par an. Pour l'exercice 2010, elle s'est réalisée le 11 Juin. La revue de Direction regroupe la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière, la Direction Commerciale et Marketing, la Direction de Production et les responsables Maintenance/Travaux neufs, Achats, Développement Produits et Qualité.

La finalité de cette réunion est :

- De revoir l'état du système de management de la qualité à travers les résultats des audits internes, des audits clients, des réclamations clients, des différents changements en-cours et d'améliorer le plan d'action qualité.
- De décider des changements à entreprendre susceptibles d'améliorer l'efficacité du système de management de la qualité.

A ce titre, les revues de Direction sont complétées par des réunions du Comité de pilotage. Ce Comité qui regroupe les fonctions Direction Générale, Commerciale, Production, Qualité, Développement, Achats, Informatique, Maintenance/Travaux neufs, finances et Ressources Humaines se réunit, en général, une fois par mois.

Son rôle est d'analyser les tableaux de bord, de préconiser des actions concernant les différents points abordés, de fixer des objectifs d'amélioration, de constater de leur réalisation et de leur efficacité.

De plus, cette réunion a pour mission de définir, planifier les objectifs conformément à la Politique Qualité, de suivre les actions et de les valider.

Des outils de reporting, informatiques et des réunions formelles et informelles viennent compléter le dispositif de contrôle interne.

L'information financière et comptable (sociale et consolidée) destinée aux actionnaires est communiquée par l'information financière mise en ligne sur le site internet de la société, la réalisation du rapport annuel et les parutions dans la presse. L'ensemble de ces informations est transmis aux Commissaires aux Comptes pour certification ou information en fonction des documents concernés.

3. Description des procédures de contrôle interne mises en place

3.1 Principales procédures de contrôle interne

Les principales procédures sont regroupées dans le Manuel Qualité qui comprend 2 processus de réalisation :

- Processus Production
- Processus Conception et Développement Produit

Ils sont accompagnés par les 5 processus de support :

- Maîtrise des Achats / Approvisionnements et Transports
- Maintenance préventive / curative et Travaux neufs
- Maîtrise des développements informatiques
- Management des Ressources Humaines
- Assurance Qualité Produit et Système

L'ensemble est managé par 2 processus de management :

- Management de l'entreprise
- Management du Développement Commercial

Les processus de réalisation recouvrent toutes les activités opérationnelles et sont régis par des procédures et instructions spécifiques.

Le premier d'entre eux est le processus Production (Réalisation d'une commande Série), qui couvre toutes les activités de fabrication et de validation du produit fini. La maîtrise du produit fini passe notamment par la bonne maîtrise des différents statuts qualité régis par la procédure d'orientation et d'identification des matières et produits finis, et la gestion des produits non conformes.

L'autre Processus de réalisation est le processus Développement. L'activité principale du processus Développement est la préparation et la conduite des essais. Tous les produits d'essais suivent le même processus d'identification, d'enregistrement et de valorisation que les autres articles.

Les processus de support recouvrent toutes les activités indispensables au bon fonctionnement des processus de réalisation.
Le processus Achats concerne la recherche et le choix de sources d'approvisionnement au meilleur coût. Toutes les matières premières comme les produits finis font l'objet d'une identification permettant une traçabilité des entrées et sorties de stock.

Le processus de Maintenance régit principalement les maintenances préventives et curatives. Il est supporté par un outil de GEAO permettant de maîtriser les interventions par machine et notamment de maîtriser le stock de pièces de rechange machine ; plus particulièrement en effectuant un suivi des pièces communes et des pièces propres à chaque groupe de production. Ce processus prend aussi en compte la partie "Travaux Neufs", réalisation des investissements, décidés par la Direction Générale, nécessaires au développement de la production.

Le processus Informatique permet de centraliser toute la maîtrise des outils de gestion informatique et leur évolution. Il a été décidé en 2010, un changement de l'ERP dont la mise en œuvre opérationnelle est prévue au 1er Janvier 2012.
Un Comité de pilotage a été constitué pour la sélection du partenaire et la conduite du projet.

Le processus Ressources Humaines a pour objectif de mettre à disposition des différents processus les compétences nécessaires à leur fonctionnement.

Le processus de management de la Qualité a pour mission la maîtrise du système Qualité qui s'obtient notamment par la maîtrise de la documentation interne régissant tous les processus et le respect des procédures, par l'examen périodique des processus sous forme d'audits internes et externes et leurs plans d'actions associés.

Le responsable Qualité et le pilote de chaque processus désigné par la Direction provoquent une revue de processus au moins une fois tous les 3 ans. Elle a pour but d'examiner toutes les données d'entrée, leur traitement, les données de sortie du processus, d'évaluer la performance du processus et d'engager les actions d'amélioration nécessaires.

Le programme des Revues de Processus est arrêté lors d'une réunion Mensuelle Direction par le Responsable Qualité et la Direction Générale. Les résultats sont communiqués à la Direction Générale, aux Directions Opérationnelles et aux Responsables de Services. Ces Revues de Processus sont planifiés par le Responsable Qualité et réalisés par des auditeurs internes/externes ayant suivi une formation spécifique. Pour l'exercice 2010, trois audits ont été effectués.

Les processus de Management

Le premier des Processus est le Processus de Management de l'entreprise. Celui-ci est présidé par la Direction Générale et a pour but le bon fonctionnement de l'entreprise et le suivi de la réalisation des objectifs qui sont donnés annuellement à chaque responsable de service. Une fois par an, comme expliqué auparavant, une Revue de Direction a lieu dans le but de valider l'avancement global de l'entreprise par rapport aux objectifs de ce processus.

Le deuxième est le processus Développement Commercial qui a pour but le développement commercial de l'entreprise par la recherche de nouveaux clients/marchés ainsi que la promotion des produits chez les clients et dans les différents salons auxquels participent les Responsables de marché avec la Direction.

3.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La Direction Administrative et Financière établit, à partir des orientations stratégiques de la Direction Générale, les documents d'information financière et prévisionnelle légaux. Pour ce faire, ces documents s'appuient sur les états préparatoires suivants :

- prévisions commerciales,
- capacité de production en fonction de la technicité des produits,
- plan d'investissements,
- estimation du prix des matières premières,
- budgets prévisionnels par services.

Le *reporting* mensuel est un point important du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil de suivi, du contrôle et du pilotage de la Direction Générale. Il se compose d'un certain nombre de tableaux réalisés par la Direction Administrative et Financière communiqués au Conseil de Surveillance, ainsi qu'aux Responsables des Directions Opérationnelles.

Ces tableaux concernent notamment le chiffre d'affaires, les marges commerciales, les coûts des consommations des postes les plus importants…

Les arrêtés trimestriels, établis selon les règles appliquées aux situations semestrielles et annuelles, assurent le suivi complet des éléments composant les prévisions ainsi que les actifs et les engagements hors bilan.

Un certain nombre de procédures régissent l'établissement de ces états : elles ont pour but de limiter les risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Dans cet objectif sont analysés au moins trimestriellement les risques suivants :

- distinction immobilisations / charges d'exploitation,
- obsolescence des stocks,
- risque de non recouvrement,
- identification tardive ou mauvais évaluation des litiges (commerciaux, sociaux…),
- incohérence des états d'engagement informatiques utilisés dans le processus, d'élaboration des comptes (process achats),
- anomalies dans la détermination de la part variable des rémunérations (process ressources humaines).

Le contrôle du respect des textes légaux s'appuie à la fois sur une mise à jour permanente des connaissances et ponctuellement sur le recours à des conseils spécialisés.

Le rapprochement de ces informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse du *reporting* mensuel, a pour objet de contribuer à la qualité et à la fiabilité des informations produites et notamment à l'analyse du résultat par période.

Les arrêtés trimestriels sont transmis aux Membres du Conseil de Surveillance et font l'objet d'analyse et de commentaires lors du Conseil qui suit le trimestre d'établissement des-dits arrêtés.

La procédure de consolidation est validée par les travaux d'audit des Commissaires aux Comptes.

Compte-tenu du caractère peu significatif des filiales, les procédures liées aux relations entre les entités consolidées sont allégées.

* *
*

LE PRESIDENT DU CONSEIL,
Paul Salmon

Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux au 31 décembre 2010

Nom	Mandat dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société	Mandats et / ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Michel THARREAU	Président du Directoire	CS du 22/12/2006	30/12/2012	-	- Gérant de FITEXA - PCA de FINTA TECHNOLOGIES SA - CEO de THARREAU INDUSTRIES CZ
Alain MOLIS	Membre du Directoire	CS du 22/12/2006	30/12/2012	Directeur adm. et financier	-
Paul SALMON	Membre et président du Conseil de surveillance	AGO du 23/06/2006	AGOA 2012	-	- Adm. de FINTA TECHNOLOGIES SA - Gérant du GFA Les 4 Ferrures Chinon
Michel FLEUR	Membre du Conseil de surveillance	AGO du 18/06/2004	AGOA 2010	-	- Adm. de FINTA TECHNOLOGIES SA - P-DG des CELLIERS DU PRIEURE SA - P-DG de AUBERT FRERES - Adm. de la SICA LES VIGNERONS DU MILON - Gérant de la société M.F.C.G. - Président du GIE VALENTIN FLEUR
Jean-Luc GRIMONPONT	Membre du Conseil de surveillance	AGO du 18/06/2004	AGOA 2010	-	- Président Directeur général de DIOT SA - Gérant de DECO ANJOU TRADING - Gérant de la SCI BOISNET 38 - Gérant de la SCI INDUSTRIES 34 - Gérant de OUEST DECOR
Paul MAZARS	Membre du Conseil de surveillance	AGO du 05/06/2009	AGOA 2015	-	- P-DG de EURODEC SA - Président de CHIMIOTECHNIC HOLDING - Président de CHIMIOTECHNIC INDUSTRIE - Président de CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX - Président de LABORATOIRE GARCIN BACTINYL - Président de MEYLAN 10 - Président de COGECO WASHINGTON - Gérant de la SARL SRAZAM
Jacques BODET	Membre du Conseil de surveillance	CS du 25/06/2010	AGOA 2012		- Président de BMP SAS - Adm. De SEMOCIA SA - Gérant de la société civile familiale Le Chalet
Blandine THARREAU	Membre du Conseil de surveillance	CS du 25/06/2010	AGOA 2012		Néant.

KPMG Audit
15 rue Professeur Jean Pecker
CS 24227
35042 Rennes Cedex
France

Fiduciaire Audit Conseil

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010
Tharreau Industries SA
ZI La Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Ce rapport contient 37 pages

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15 rue Professeur Jean Pecker
CS 24227
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Siège social : ZI La Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Capital social : €.7.307.300

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Tharreau Industries SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- **Stocks**

Votre société évalue ses stocks de matières premières, d'approvisionnement et de produits finis tels que décrits dans la note 3.10 aux états financiers.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

- **Provisions**

Votre société constitue des provisions, tel que décrit dans la note 3.15 aux états financiers. La note 2 précise les évolutions relatives à l'exercice. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Rennes et Angers, le 11 avril 2011

KPMG S.A.

Vincent Broyé
Associé

Sylvie Euxibie-Aveline
Commissaire aux comptes

Angers, le 11 avril 2011

Fiduciaire Audit Conseil

Jean-Christophe Pierres
Associé

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Fiduciaire Audit Conseil

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex
France

Tharreau Industries SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010
Tharreau Industries SA
ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Ce rapport contient 26 pages

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex
France

Tharreau Industries SA

Siège social : ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Capital social : €.7 307 300

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tharreau Industries SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables

- **Stocks**

Votre société évalue ses stocks de matières premières, d'approvisionnement et de produits finis tels que décrits dans la note 2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

- **Provisions**

Votre société constitue des provisions pour risques et charges, comme indiqué en note 7 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes et Angers, le 11 avril 2011

KPMG S.A.

Vincent Broyé
Associé

Sylvie Euxibie Aveline
Commissaire aux comptes

Angers, le 11 avril 2011

Fiduciaire Audit Conseil

Jean-Christophe Pierres
Associé

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2011
Tharreau Industries SA
ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Ce rapport contient 3 pages

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Siège social : ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Capital social : €.7 307 300

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un PEE pour un montant maximum de 1% du montant du capital social atteint lors de la décision de réalisation de cette augmentation, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Les Commissaires aux Comptes

Rennes et Angers, le 11 avril 2011

KPMG SA

Vincent Broyé
Associé

Sylvie Euxibie-Aveline
Commissaire aux comptes

Angers, le 11 avril 2011

Fiduciaire Audit Conseil

Jean-Christophe Pierres
Associé

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Tharreau Industries SA

Exercice clos le 31 décembre 2010
Tharreau Industries SA
ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Ce rapport contient 3 pages

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Siège social : ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Capital social : €.7 307 300

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Tharreau Industries SA

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tharreau Industries SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Rennes et Angers, le 11 avril 2011

KPMG SA

Vincent Broyé
Associé

Sylvie Euxibie-Aveline
Commissaire aux comptes

Angers, le 11 avril 2011

Fiduciaire Audit Conseil

Jean-Christophe Pierres
Associé

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010
Tharreau Industries SA
ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Ce rapport contient 4 pages

KPMG

Fiduciaire Audit Conseil

KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

4 rue Fernand Forest
BP 825
49008 Angers Cedex 01
France

Tharreau Industries SA

Siège social : ZI de la Pierre Blanche - 49120 CHEMILLE
Capital social : €.7 307 300

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Relations avec la Société Tharreau Industries Ceska Républika S.r.o.

Nature et objet :
Convention de prestations de services administratifs et de gestion conclue avec la Société Tharreau Industries Ceska Républika S.r.o.

Modalités
La Société Tharreau Industries fournit des prestations administratives moyennant une redevance mensuelle de 700 € à compter du 1er juillet 2008.

Le montant des prestations s'est élevé à 4 200 € HT pour la période du 1er janvier au 30 juin 2010.

Cette convention, conclue au cours d'un exercice antérieur, a été autorisée préalablement par le conseil de surveillance du 20 avril 2007.

2. Relations avec la Société Finta Technologies SA

Nature et objet :
Convention de prestations de services administratifs et de gestion conclue avec la Société Finta Technologies SA.

Modalités financières
Redevance annuelle de 762,25 € HT.

Cette convention, conclue au cours d'un exercice antérieur, a été autorisée préalablement par le conseil de surveillance en date du 23 novembre 2001.

3. Relations avec l'Eurl d'Exploitation Fitexa

3.1 Nature et objet :
Prestations administratives avec l'Eurl Fitexa.

Modalités :
La Société Tharreau Industries fournit des prestations administratives moyennant une redevance mensuelle de 914,69 € HT, à compter du 1er juillet 1994.

Le montant des prestations s'est élevé à 10 976,28 € HT pour l'exercice 2010.

3.2 Nature et objet :
Location gérance avec l'Eurl Fitexa.

Modalités :
La Société Tharreau Industries a mis en location gérance un fonds de commerce auprès de la Société d'Exploitation Fitexa. Compte tenu des indexations appliquées depuis l'origine du contrat, la redevance pour l'exercice 2010 représente 15 760 € HT.

3.3 Nature et objet :
Commissions sur ventes pour représentation des produits thibaudes et molletons muraux avec l'Eurl Fitexa.

Modalités :
L'Eurl Fitexa fournit à la Société Tharreau Industries des prestations de représentation moyennant une commission de 2 % sur ventes France des produits concernés.

Le montant des commissions s'est élevé à 12 523 € HT pour l'exercice 2010.

Rennes et Angers, le 11 avril 2011

KPMG SA

Vincent Broyé
Associé

Sylvie Euxibie Aveline
Commissaire aux comptes

Angers, le 11 avril 2011

Fiduciaire Audit Conseil

Jean-Christophe Pierres
Associé